

## Résolution présentée par la délégation du Brunei Darussalam

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Thème                 | Agenda 2030 pour le développement durable  |
| Concerne              | L'approvisionnement équitable en eau potable dans le monde   |
| L'Assemblée Générale, |  |
| Félicitant            | le projet Wawasan Brunei 2035 visant à améliorer la qualité de vie de la population, qui a permis à la totalité de sa population d'avoir un accès à l'eau,   |
| Déplorant             | l'inégalité concernant l'accessibilité et l'assainissement en eau potable comme par exemple entre le Brunei et ses pays voisins (la Malaisie et l'Indonésie), sachant que 2% de la population malaisienne et 13% des habitants d'Indonésie n'ont pas d'accès à l'eau,  |
| Complétant            | de plus qu'à l'échelle mondiale 6 personnes sur 10 n'ont pas accès à des installations sanitaires,   |
| Remarquant            | également que ce manque de ressource vitale, qui est l'eau potable, touche 30% de la population mondiale, causant environ 4'500 décès d'enfants dans le monde chaque jour,   |
| Constatant            | le gaspillage de l'eau potable dans les pays développés qui diffère avec le manque ou la mauvaise gestion dans les pays en voie de développement,  |
| Soulignant            | l'indifférence des pays développés concernant l'inégalité de la consommation en eau potable dans le monde sachant qu'un américain consomme en moyenne 600 litres d'eau par jour alors qu'un habitant d'Afrique subsaharienne en consomme 10 litres par jour,   |
| Convaincue            | qu'il est possible de partager les savoirs en termes d'infrastructures, de purification de l'eau et de juste répartition comme le fait le Brunei Darussalam avec ses pays voisins,   |
| Décide                | de créer un organisme se nommant l'OMAEP (Organisation Mondiale pour l'Approvisionnement de l'Eau Potable) visant à instaurer une politique internationale et nationale qui réponde aux besoins spécifiques de chaque pays, concernant la bonne gestion et distribution de l'eau ; <ul style="list-style-type: none"><li>- de limiter les excès inutiles dans les pays ayant une accessibilité élevée en termes d'eau ;</li><li>- de garantir l'égalité de partage avec les pays en difficulté, qui sont des pays en voie de développement ;</li><li>- de vérifier les ressources du pays pour une meilleure connaissance de son accessibilité à l'eau ;</li><li>- de viser à ce que 100% de la population mondiale ait un accès possible à l'eau potable et à des installations sanitaires.</li></ul> |

*Le texte français fait foi.*